



Droit, économie, culture, société et cinéma

Organisé chaque premier semestre universitaire, et pour la sixième année en 2021, ce cycle de projections-débats de films documentaires ou de fictions français et étrangers a pour objectif de permettre d'approfondir et de renforcer la culture générale, juridique et personnelle.

A la différence d'autres formes de visionnage les séances sont envisagées en regard de thèmes précis, développés dans une bibliographie, des compléments et des renvois internet disponibles dans la fiche ci-jointe et/ou sur le moodle du cours accessible à tous les étudiants de l'USMB (<https://ead-jacob.univ-savoie.fr/moodle/course/index.php?categoryid=43>)

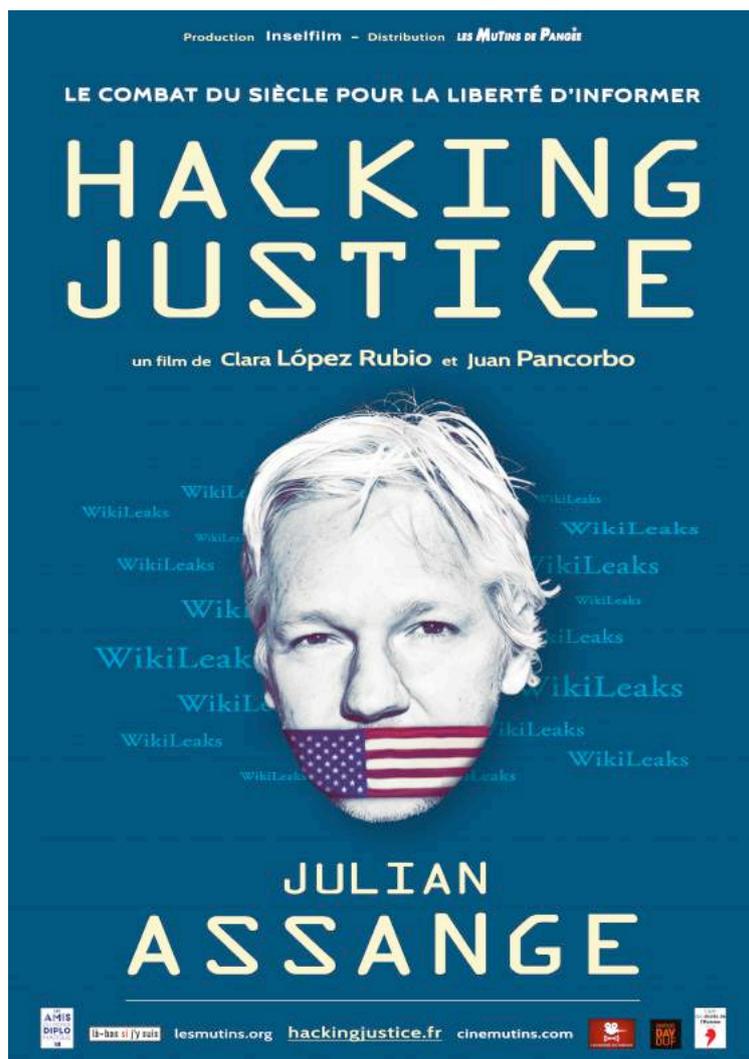
Il est bien entendu possible (et même très recommandé pour renforcer sa culture générale) de suivre la totalité ou certaines des projections, indépendamment du fait de choisir le cours en tant qu'enseignement évalué (possibilité ouverte aux étudiant(e)s de licence).

- **Toutes les séances ont lieu les jeudi de 13h00 à 15h30 (Domaine Universitaire Jacob Bellecombette amphi A2).**
- **L'entrée est libre.**
- **Les dates prévues en 2021/2022 sont les jeudi 23/09 ; 07/10 ; 21/10 ; 18/11 ; 25/11 ; 09/12**

Le programme et les compléments sont communiqués et mis en ligne une semaine avant chaque projection.

Coordination et renseignements : frederic.caille@univ-smb.fr

Semaine 47 – jeudi 25 novembre 2021 - 13h/15h30



FILM ACTUELLEMENT EN SALLE / PROJECTION EN AVANT-PREMIERE

Né en 1971, Julian Assange participe jusqu'au début des années 1990 aux toutes premières opérations de « Hacking » avec les premiers et très jeunes « pirates » informatiques. Il rejoint à la fin de la décennie suivante la philosophie politique des « Cypherpunks », pionniers du cryptage préventif - « *Vie privée pour les plus faibles, transparence pour les puissants* » - et c'est sur cette base qu'il fonde l'outil de publication en ligne crypté WikiLeaks pour protéger les lanceurs d'alerte souhaitant rendre public des documents secrets concernant des Etats, entreprises, dirigeant(e)s agissant de manière illégale et contraire aux valeurs démocratiques. En juillet 2010 les documents transmis par l'analyste de l'armée américaine Bradley Manning, puis en juin 2013 par celui de la CIA et NSA Edward Snowden amplifieront et justifieront considérablement la portée politique du réseau. Le présent documentaire, sorti au début novembre 2021, présente les enjeux pour la justice et la liberté d'informer de la défense judiciaire de Julian Assange depuis juin 2012, une défense internationale coordonnée par l'ancien magistrat Baltasar Garzon afin empêcher son extradition vers les Etats-Unis.

Il faudra sans doute du temps pour que l'humanité analyse la nature des changements intervenus en matière de liberté et de droit à l'information dans les premières décennies du 21^e siècle. Au travers des évolutions techniques induites par l'usage des nouveaux outils et réseaux de communications, des évolutions politiques fondamentales et qui nous concernent toutes et tous ont probablement été amorcées. Et elles se sont engagées, comme l'a bien noté le sociologue Geoffroy de Lagasnerie¹, dans deux directions qui sont pour partie interdépendantes :

- à propos de la surveillance, de la notion de « vie privée » et de sa protection ;
- à propos de la notion de « secret d'Etat », et de la logique de l'Etat dans son rapport à l'exigence démocratique.

Trois noms de personnes sont devenus emblématiques de cette double problématique :

- Julian Assange, dont on peut considérer que le travail est d'abord de principe et d'esprit « journalistique », c'est-à-dire dirigé vers le droit à l'information et la discussion critique des actes des dirigeants ;
- Bradley Manning (qui choisira de devenir Chelsea et de changer de sexe après sa condamnation à 35 ans de prison aux Etats-Unis en août 2013), analyste de l'armée américaine, âgé de 22 ans en juillet 2010 et ayant transmis au réseau WikiLeaks des documents concernant notamment les interventions armées américaines en Afghanistan et Irak ;
- Edward Snowden, analyste de la CIA et NSA américaines et âgé de 29 ans en juin 2013, qui révèle à l'aide de plus d'un million et demi de documents l'étendue de l'espionnage électronique mondial des Etats-Unis, y compris sur les dirigeants de pays amis et alliés.

A ces trois individualités on peut ajouter un groupe d'activistes militants du droit à la vérité et à l'information, difficile à qualifier précisément mais qui d'une certaine manière unifie par le mode d'action et symboliquement ces trois démarches personnelles : à savoir celui des Anonymous.

On ne reprendra pas ici le détail complexe mais impressionnant des révélations du réseau WikiLeaks depuis une quinzaine d'années, mais l'on ne peut qu'encourager à parcourir la chronologie disponible dans le dossier de presse du documentaire : <https://lesmutins.org/hacking-justice>

Un élément émerge à n'en pas douter : l'action de Julian Assange particulièrement a contribué à bousculer un certain ordre social et politique, au point d'avoir déclenché une répression étatique et un désinvestissement du soutien des grands Etats de droit sans beaucoup d'équivalents dans l'histoire moderne. Le maintien prolongé dans

¹ Geoffroy de Lagasnerie, *L'art de la révolte. Snowden, Assange, Manning, Fayard*, 2015.

dans une situation d'exception qui a détruit une partie de sa vie et de sa santé, et sur lequel revient en détail le documentaire, ne peut manquer de questionner sur la capacité des Etats, y compris parmi les plus démocratiques, à s'émanciper presque totalement du droit, de la légalité et du respect de l'intégrité d'une personne dès lors que certains de leurs dirigeants se sont vus pris au piège de la mise en lumière.

Certes, le cryptage des activités personnelles et l'intrusion informatique ne sont pas l'exclusivité des défenseurs du droit à l'information, mais également de certains de leurs adversaires les plus résolus. On lira de ce point de vue cette mise au point, qui oublie pourtant sans doute de bien distinguer la divulgation dont la motivation est de nuire et celle, comme l'a toujours répété Julian Assange, dont la motivation est de renforcer par l'exercice de la vérité et de la critique le fonctionnement démocratique : <https://www-cairn-info.univ-smb.idm.oclc.org/revue-internationale-et-strategique-2017-1-page-159.htm>

Sauf à vouloir supposer que seul l'Etat peut s'extraire du droit. Et qu'il le fait toujours seulement pour le bien de toutes et tous.

Le film est actuellement en salle, surtout à Paris. Il peut également être acquis sur ce site (19 euros) : <https://lesmutins.org/hacking-justice>